



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Jeudi 6 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI

**Etaient absents :**

Mme MORACCHINI, adjointe au maire, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 6 Mars 2014

Délibération N°2014 / 51

**Travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines.  
Lot 1 : Réaménagement de 3 exutoires. Lot 2 : Mise en oeuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet des travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, plate-forme acheteur et site Internet de la Ville le 26 décembre 2013. La date de remise des offres a été fixée au 7 février 2014 à 11h00.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Réaménagement de 3 exutoires Exutoire 1 : Rue des Cannes jusqu'à la mer Exutoire 2 : Rue Jean Luis jusqu'à la mer Exutoire 3 : Avenue Maréchal Juin jusqu'à la mer
02	Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes

Les variantes étaient autorisées et les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

### . Pour le lot n°01 - Réaménagement de 3 exutoires :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :</b>	<b>70%</b>
la qualité de la méthodologie (y compris le déroulement des missions envisagées) et la prise en compte des contraintes en milieu urbain (travail dans nappe marine, continuité des écoulements des eaux pluviales, délais de remise en service de la voie de chemin de fer) avec limitation sur l'impact environnemental et la gestion des déchets	50%
des matériaux et fournitures	20%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>30%</b>

### . Pour le lot n°02 - Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :</b>	<b>70%</b>
la qualité de la méthode d'intervention en fonçage et ressuyage (y compris le déroulement des missions envisagées) ainsi que la prise en compte des contraintes avec limitation sur l'impact environnemental et la gestion des déchets	50%
des matériaux et fournitures	20%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>30%</b>

Le délai d'exécution est de 18 mois pour le lot n°1 et de 6 mois pour le lot n°2.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 26 février 2014 a décidé d'attribuer, pour chacun des lots, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché ayant pour objet les travaux de réaménagement des exutoires pluviaux avec les entreprises suivantes :

### . Pour le lot n°01 - Réaménagement de 3 exutoires :

Le groupement d'entreprises solidaires RAZEL - BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL - BEC sis à 06513 CARROS CEDEX pour un montant de 6 684 509,91 € H.T.

**. Pour le lot n°02 - Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes :**

Le groupement d'entreprises solidaires RAZEL - BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL - BEC sis à 06513 CARROS CEDEX pour un montant de 404 811,77 € H.T.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ouï l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) notamment les articles 33 3<sup>al.</sup>, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,  
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,  
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 26 février 2014 est chargée d'attribuer le marché, pour chacun des lots, aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,  
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 5 mars 2014.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de réaménagement des exutoires pluviaux avec les entreprises suivantes :

**. Pour le lot n°01 - Réaménagement de 3 exutoires :**

Le groupement d'entreprises solidaires RAZEL - BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL - BEC sis à 06513 CARROS CEDEX pour un montant de 6 684 509,91 € H.T.

**. Pour le lot n°02 - Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes :**

Le groupement d'entreprises solidaires RAZEL - BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL - BEC sis à 06513 CARROS CEDEX pour un montant de 404 811,77 € H.T.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
  
  
**LE MAIRE**  
\* Corse du Sud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140306-2014\_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2014

**Dr Simon RENUCCI**